

COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

COVEA FINANCE SAS



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	10
Rapport du commissaire aux comptes	24
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	29
Actif	29
Passif	30
Compte de résultat	31
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	34
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	35
Règles & méthodes comptables	36
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	39
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	40
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	41
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	42
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	42
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	42
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	44
Exposition directe sur le marché des devises	45
Exposition directe aux marchés de crédit	46
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	47
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	48
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	49
Créances et dettes - ventilation par nature	49
Frais de gestion, autres frais et charges	50
Engagements reçus et donnés	52
Acquisitions temporaires	52
Instruments d'entités liées	53
Détermination et ventilation des sommes distribuables	54
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	54
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	55
Inventaire des actifs et passifs	56
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	59
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	62

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	62
Synthèse de l'inventaire	63
Comptes annuels au 29/12/2023	64
Informations SFDR	84

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur composite suivant : 60% Standard & Poor's 500 + 40% Morgan Stanley Capital International Pan euro calculés en cours de clôture, dividendes nets réinvestis.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est composé à 60% de l'indice Standard & Poor's 500 et à 40% de l'indice MSCI Pan euro.

L'indice MSCI Pan euro est un indice actions, établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes non réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union européenne. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.msci.com/euro

L'indice S&P 500 est exprimé en euros. Il est composé des 500 plus grosses sociétés américaines. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture (dividendes réinvestis).

L'indice est disponible sur le site www.standardandpoors.com.

La gestion n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.

Ces comités ont pour objectifs de proposer et de mettre en oeuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion.

L'équipe de gestion s'approprie ces scénarios qui, couplés avec une analyse stratégique du marché, l'amènent à déterminer des thèmes ou secteurs porteurs.

Au sein de l'univers des titres éligibles, l'équipe de gestion procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation.

Pour Covea Actions Investissements, une analyse spécifique est appliquée aux titres éligibles dans le cadre de la thématique « croissance à prix raisonnable » en utilisant les critères suivants :

- Un critère quantitatif : la croissance de l'activité et des profits
- Un critère qualitatif : la régularité des profits
- Un critère boursier : la valorisation

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC. L'élaboration de cette note est appréciée sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note. Le classement des valeurs étant établi à partir des notations décimales. Les objectifs extra-financiers du fonds sont déterminés à partir de notre politique ESG consultable sur le site internet de Covéa Finance :

<https://institutionnel.covea-finance.fr/engagements-et-esg/politique-relative-aux-risques-de-durabilite-et-lesg>

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :

- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble de ces critères permettent de sélectionner les titres détenus en portefeuille.

Description des catégories d'actifs :

- Actions et/ou valeurs assimilées :

L'OPCVM sera exposé à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en Europe et Amérique du Nord.

L'OPCVM pourra également investir à hauteur maximale de 20% de l'actif net maximum dans des actions et/ou valeurs assimilées cotées sur les marchés européens ou nord-américains (Etats-Unis, Canada), n'ayant pas leur siège social en Europe ou en Amérique du Nord.

L'exposition maximale au risque actions sera de 110% de l'actif net. L'exposition maximale au risque de change sera de 110% de l'actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur des sociétés.

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 20% maximum de l'actif net dans des sociétés de petites capitalisations.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans des obligations et des titres de créances émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des états membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité. Le marché d'intervention est donc mondial et porte sur des titres libellés en euro ou sur des titres en devise couverts en euro.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Ces instruments pourront répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard & Poor's et équivalent Moody's ou Fitch).

En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placement dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger avec pour objectif l'augmentation de l'exposition du FCP sur un secteur ou une zone géographique déterminés,

- des parts ou actions de FIA de droit français respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

- Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Change

Nature des interventions :

- Couverture

Nature des instruments dérivés simples utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps sur actions, de change
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Dans un objectif de protection du portefeuille et en conformité avec l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra recourir :

- aux instruments financiers à terme autorisés, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif net du FCP en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change et actions.
- à des ventes de devises à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif net du FCP en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés de la façon suivante :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions

Nature des interventions :

- Couverture

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscriptions de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés :

L'OPCVM pourra avoir recours à des obligations convertibles, bons de souscriptions de titres financiers, warrants et autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier dans un but de couverture du risque action.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Part C : Tous souscripteurs.

Cet OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique. Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date d'agrément par l'AMF : 9 février 1996.
- Date de création du FCP : 15 février 1996.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6,0% contre le dollar, à 1,0389 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1%, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des fed funds de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7% en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt. Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé en fin d'année de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2%, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2% en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024. Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. **Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire.** Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, **la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon**, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

Politique de gestion

L'année 2024 s'est révélée porteuse pour les marchés actions en général. Aux États-Unis, malgré la hausse sensible des rendements obligataires en début d'année, en lien avec des craintes de résurgence inflationniste, le marché actions a été porté par les anticipations d'un assouplissement rapide de la politique monétaire de la Réserve fédérale. Après une courte correction technique début août, les actions américaines ont repris leur mouvement ascendant, favorisées par la baisse de 100 points de base du taux des Fed Funds et les perspectives d'une réaccélération de la croissance domestique induite par une victoire de Donald Trump aux élections présidentielles. L'indice S&P 500 clôture l'année en hausse de ~25 % en dollars (33,6 % en euros). À l'image de l'année précédente, les investisseurs ont continué de favoriser les valeurs bénéficiant du cycle d'investissement autour de l'Intelligence Artificielle (IA) et à orienter une forte proportion de leurs achats vers les sept plus grandes valeurs de la cote (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla), dont les poids combinés représentent désormais plus de 34 % du S&P 500 (contre 28 % fin 2023) et qui ont contribué à 50% de la performance de l'indice.

En Europe, l'atonie de la croissance économique combinée à la décélération de l'inflation ont permis à la Banque Centrale Européenne de baisser ses taux à trois reprises en 2024. Les grands indices européens Euro Stoxx et Stoxx 600 clôturent l'année en hausse de 10,2 % et 9,6 % respectivement.

Sur le front des devises, la hausse des écarts de taux d'intérêt à court et long terme entre les États-Unis et l'Europe (plus de 220 points de base sur les échéances à 2 ans et 10 ans), ainsi que les incertitudes politiques en Europe (France et Allemagne notamment) ont été favorables au billet vert qui progresse de 6,4% contre euro.

En ce qui concerne les matières premières, les performances ont été très volatiles et contrastées. Les prix de l'or noir se sont légèrement repliés, sur fond d'incertitude quant au dynamisme de la demande ainsi qu'à une offre des pays Non-Opep dynamique et en croissance. Les prix de l'or se sont quant à eux appréciés de près de 28%, témoignant de la nervosité des investisseurs face à la montée des risques politiques, géopolitiques et financiers. Enfin, les prix du cuivre ont crû de ~2%, compte tenu de l'atonie de l'économie chinoise.

Le fonds Covéa Actions Investissement affiche une performance de 23% en surperformance contre son indice de référence.

Au cours du premier semestre 2024, nous anticipions une croissance plus faible (en-dessous de la tendance), sur fond d'une politique monétaire toujours restrictive, mais d'une récession évitée et d'une poursuite de la désinflation. Par ailleurs, le contexte pré-électoral aux États-Unis et la poursuite de la montée des tensions géopolitiques (conflits dans sur des fronts critiques d'un point de vue des matières premières) faisaient peser un risque de fragilité sur les marchés.

Dans ce contexte, nous avons :

- Abordé une stratégie équilibrée entre des sociétés de qualité disposant d'un profil défensif avec Clean Harbors (industrie), leader du traitement des déchets industriels aux Etats-Unis disposant de plusieurs leviers de croissance dont la consolidation du secteur, la prise de parts de marché et la réindustrialisation américaine ; et Procter & Gamble (consommation de base) pour la qualité de la société et son portefeuille qui se distingue par son innovation et ses (ré)investissements lui permettant de maintenir/gagner des parts de marchés dans un contexte de normalisation de la croissance des prix.
- Tout en se positionnant sur des sociétés bénéficiaires de rebonds de tendances pouvant bénéficier d'une révision à la hausse de leurs bénéfices avec Broadcom (technologie), leader dans le secteur des semi-conducteurs, et bénéficiaire de la croissance des infrastructures informatiques dédiées à l'intelligence artificielle et d'un potentiel cycle de remplacement sur le marché des smartphones ; et BWX Technologie (industrie), leader dans la fourniture de composants entrant dans la fabrication des groupes motopropulseurs nucléaires qui devrait bénéficier de son positionnement sur le cycle des sous-marins nucléaire.
- Finalement, nous avons vendu les sociétés dont les perspectives nous semblaient moins attrayantes à l'image de John Deere (industrie), Croda (matériaux), Keysight (technologie), Estee Lauder (consommation de base), Aptiv (consommation discrétionnaire), Rockwell Automation (industrie) et Carl Zeiss (santé).

Parallèlement, suite à nos travaux issus de nos Perspectives Economiques et Financières sur l'énergie, nous avons revu l'allocation de notre poche énergie. En effet, début 2024, nous avons identifié une pression à la baisse sur les prix de l'or noir du fait d'une conjonction de facteurs tels que la poursuite de l'augmentation de la production Non-Opep et une demande chinoise en demi-teinte. Ces éléments n'ayant pas compensé les risques géopolitiques croissants, notamment au Moyen-Orient, nous avons vendu Shell.

À l'été, après plusieurs mois de hausse et quasiment 20% de progression sur le S&P 500 en dollars, nous avons :

- Pris des bénéfices sur les valeurs ayant les mieux performées depuis le début de l'année à l'image de Targa Resources (énergie), Netflix (service de communication), Costco, Walmart (consommation de base), Howmet, Prysmian (industrie), Microsoft ou encore Nvidia (technologie).
- Acheté Servicenow (technologie) pour sa capacité à monétiser l'Intelligence Artificielle au travers de l'adoption par les entreprises de sa solution professionnelle.
- Reconcentré le portefeuille en vendant des titres disposant d'un moindre potentiel de croissance à moyen terme: Nutrien (santé), Roper Technologies (technologie) et Rio Tinto (matériaux).

Enfin, anticipant un début de baisse des taux directeurs de la Fed, nous avons augmenté la pondération de Lowe's (consommation discrétionnaire), distributeur spécialisé, pour son histoire de transformation et d'amélioration de sa rentabilité et de sa profitabilité, et American Water Works (services aux collectivités), leader des infrastructures de l'eau aux États-Unis.

À l'automne, après une brève correction de marché, nous avons orienté nos investissements sur les sociétés pouvant profiter de la dynamique des grands plans mondiaux. Au-delà de l'annonce chinoise de mesures monétaires et fiscales visant à dynamiser l'économie du pays, aux États-Unis, nos travaux ont mis en lumière que seulement une faible part des plans américains (« Build Back Better », « Inflation Reduction Act », « CHIPS Act ») avaient été dépensée. Le pays devrait donc continuer de bénéficier d'investissements conséquents et la dynamique positive amorcée par les grands plans ne devrait pas être compromise par l'élection de Donald Trump, entretenant ainsi une croissance positive.

Dans ce contexte, nous avons :

- Acheté Anglo American (matériaux), géant minier disposant d'un portefeuille diversifié et exposé aux matières premières nécessaires aux plans industriels mondiaux ; Emerson Electric (industrie) un conglomérat industriel qui fournit des outils et des logiciels à un large éventail de marchés finaux permettant à ses clients d'optimiser leurs opérations. La société devrait bénéficier de synergies suite à la transformation de son portefeuille vers des segments à plus forte croissance, ainsi que de son positionnement sur la transition énergétique notamment dans les domaines du GNL, de l'hydrogène, du nucléaire et de la décarbonisation.
- Nous avons augmenté la pondération de Dassault Systèmes (technologie), Lundin Mining (matériaux), Visa et Aon (finance).
- Nous avons continué de prendre des bénéfices sur les titres ayant affichés les meilleures performances.
- Finalement, nous avons vendu O'Reilly Automotive (consommation discrétionnaire), leader dans la vente au détail des pièces détachées automobiles, face au manque de catalyseurs à court terme et American Water Works (services aux collectivités) dans un contexte de taux longs plus élevés et d'une régulation moins favorable en Pennsylvanie.

Sur l'année, nos choix d'allocation géographique contribuent positivement à la performance du fonds, notre sélection de titres en Amérique du Nord étant la plus positive.

Notre positionnement dans l'industrie (sociétés bénéficiant de la reprise du cycle aéronautique et de la hausse des dépenses dans le secteur de la défense dans un contexte d'accroissement des tensions géopolitiques), l'énergie (sociétés disposant d'actifs irréplicables et bénéficiaires de l'augmentation des volumes de production) et la consommation de base (sociétés disposant de fortes images de marque ou encore des détaillants disposant d'un modèle de distribution captif ou différenciant) ont contribué positivement à la performance.

A l'inverse, certains de nos choix de titres dans la santé (Dexcom, Zoetis) et les matériaux (Air Liquide, Nutrien) ont contribué négativement à la performance. De plus, notre absence du secteur financier, compte tenu de la crise bancaire aigüe des deux côtés de l'atlantique en 2023, a été préjudiciable, le secteur bénéficiant d'un environnement économique moins dégradé qu'attendu, d'une repentification des courbes de taux et d'anticipations d'une déréglementation plus ample avec la victoire de Donald Trump aux élections américaines.

Finalement notre sous-pondération aux plus grosses capitalisation boursières (Alphabet, Meta, Tesla) qui ont continué d'enregistrer de fortes hausses a été préjudiciable à la performance relative du fonds.

D'un point de vue des valeurs, les 3 positions qui contribuent le plus à la performance sont :

- Howmet (industrie) : acteur majeur dans la production de matériaux et de technologies avancées utilisées dans l'aviation civile et militaire, notamment pour les moteurs d'avion, les pièces pour les structures de fuselage et les composants pour l'énergie, a bénéficié d'un cycle aéronautique dynamique ainsi que d'une exécution sans faille.
- Netflix (services de communication) : le leader des activités streaming a bénéficié tout au long de l'année de son changement de modèle qui s'oriente désormais vers une croissance des marges (vs des abonnés) au travers de la mise en place de mesures de fin du partage de compte et le développement d'une nouvelle formule avec publicité attractive (50 % des nouveaux abonnés), moins chère et plus rentable.
- Targa Ressources (énergie) : le leader des infrastructures de transport, stockage et de traitement de gaz naturel et de liquides de gaz naturel a profité de la croissance de ses revenus liée à la mise en service de ses nouvelles infrastructures. Par ailleurs, la société a augmenté significativement le retour à l'actionnaire sur fond de croissance importante de son flux de trésorerie libre.

À l'inverse, Campari (consommation de base), acteur majeur dans le secteur des spiritueux ; Dexcom (santé), leader des équipements et instruments de contrôle du glucose et Zoetis (santé) leader mondial de la santé animale ont contribué négativement à la performance.

Perspectives

La trajectoire des marchés financiers en 2025 devrait à nouveau être conditionnée à l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales, ainsi qu'aux facteurs politiques et géopolitiques influant sur les trajectoires économiques et la confiance des investisseurs mondiaux.

Plus spécifiquement, l'environnement géopolitique sera dominé par le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis. Sa volonté, d'une part de s'impliquer pour tenter de mettre fin à certains conflits armés, et d'autre part, d'accroître la pression sur ses partenaires commerciaux au travers d'une politique économique qui place les tarifs douaniers au cœur de sa stratégie détermineront les grandes lignes géopolitiques. Ces éléments ne seront sans doute pas négligeables sur la volatilité des marchés.

D'un point de vue politique, la zone Euro continuera d'alimenter notre vigilance. Les deux « ex moteurs » de la dynamique Européenne (France et Allemagne) vont évoluer dans un contexte d'instabilité forte, aussi bien lié aux élections à venir en Allemagne (et les conséquences sur une éventuelle redéfinition de la politique économique), qu'à la capacité du nouveau gouvernement Français de gagner la confiance du parlement et de rassurer les investisseurs sur la trajectoire de la dette. Sur la scène internationale, les sujets politiques continueront d'accompagner nos vigilances, à l'image des risques qui ont récemment surgi en Corée du Sud et au Canada.

Enfin, sur le plan des politiques monétaires, l'accentuation des différences de trajectoires économiques et inflationnistes entre les blocs régionaux (Amérique, Asie, Europe), constitue autant de raisons de voir naître des divergences en matière de taux directeurs. Alors que l'inflation ne semble pas avoir dit son dernier mot aux Etats Unis (sur fonds de tensions salariales toujours existantes et de risques associés aux mesures mises en place par la nouvelle administration), la Réserve Fédérale devrait être considérablement contrainte dans la normalisation de sa politique monétaire. A l'inverse, en Europe, la BCE paraît conserver plus de latitude, notamment dans un contexte d'une croissance économique toujours peu robuste. Au Japon, les tensions salariales semblent de nature à entraîner une hausse des taux directeurs, tandis que la Chine devrait mettre tout en œuvre pour palier à d'éventuels risques financiers et immobiliers, tout en tentant de redynamiser sa croissance.

Au-delà de l'orientation des taux directeurs, les banques centrales devraient également être plus vocales sur la fin de leurs politiques de resserrement quantitatif, quoique l'ampleur des déficits des Etats et l'importance des dettes souveraines à refinancer pourraient être constitutifs d'un risque systémique et donc contraindre les banques centrales dans leur désengagement.

Dans ce contexte, nos choix resteront orientés autour de la déclinaison de nos Perspectives Economiques et Financières. Nous privilégions un scénario de repentification des courbes souveraines. Dans ce contexte de taux, nos investissements restent orientés autour des grands thèmes stratégiques, tels que la réorganisation du complexe énergétique mondial, la criticité des infrastructures et de l'accès aux matières premières.

Enfin compte tenu du différentiel de croissance entre les différents blocs régionaux (assis sur des facteurs de long terme sous-jacent tels que l'accès à l'énergie, au financement et à la main d'œuvre), nous maintenons une préférence pour les investissements directement ou indirectement exposés à l'économie américaine.

Performances OPC

En 2024, la performance de COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT a été de 23,00 %.

La performance de son indice de référence, 60% S&P 500 + 40% MSCI Pan-Euro dividendes nets réinvestis, a été de 22,48 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Informations relatives à la performance, aux risques et aux incertitudes d'investissement du FIA

Néant

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de Covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociale liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Au 31/12/2024, l'OPC ne présente pas de proportion minimale d'investissement durable.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMERICAN WATER WORKS	7 984 229,03	7 747 438,82
HUBBELL INC	9 841 070,94	4 209 477,02
BROADCOM INC	11 769 134,31	2 271 158,74
ACCENTURE SHS CLASS A	7 368 162,84	6 489 465,27
COVEA FINANCE SECURITE C	10 494 270,00	2 600 425,30
GIVAUDAN N	11 822 473,71	-
PROCTER AND GAMBLE CO	9 582 824,78	2 226 140,76
DANAHER CORP	2 802 573,96	8 504 540,23
NETFLIX INC	3 291 016,91	7 704 657,72
SERVICENOW INC	8 782 810,84	2 034 414,37

Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 euros soit 83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 676 029 euros, soit 17% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2024.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en

combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

.....
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.15 18.01.17 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	551 335 711,93	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	551 335 711,93	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	7 900 386,90	-
OPCVM	7 900 386,90	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	185 468,02	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	559 421 566,85	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	519 610,43	-
Comptes financiers	1 422 098,10	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 941 708,53	-
Total Actif I + II	561 363 275,38	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	455 830 364,53	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	104 847 907,65	-
Capitaux propres I	560 678 272,18	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	185 468,02	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	185 468,02	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	499 535,18	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	499 535,18	-
Total Passifs: I + II + III + IV	561 363 275,38	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 324 207,32	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	376 236,39	-
Sous-total Produits sur opérations financières	4 700 443,71	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5 930,76	-
Sous-total charges sur opérations financières	-5 930,76	-
Total Revenus financiers nets (A)	4 694 512,95	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 043 199,92	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-5 043 199,92	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-348 686,97	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 676,29	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-345 010,68	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	27 324 042,92	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-283 043,17	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	27 040 999,75	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	470 956,34	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	27 511 956,09	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	75 677 627,31	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	65 277,84	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	75 742 905,15	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1 938 057,09	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	77 680 962,24	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	104 847 907,65	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur composite suivant : 60% Standard & Poor's 500 + 40% Morgan Stanley Capital International Pan euro calculés en cours de clôture, dividendes nets réinvestis.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	560 678 272,18	442 398 418,36	361 027 929,83	607 747 774,48	512 026 339,20
	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART C					
FR0007497789					
Actif net	560 678 272,18	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	40 079,2417	38 898,2266	35 568,8839	48 250,3569	52 837,2441
Valeur liquidative unitaire	13 989,24	11 373,22	10 150,1	12 595,71	9 690,63
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	677,83	223,42	1 579,55	1 327,04	299,85

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

- i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
- ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur les marchés organisés :
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Prise en charge des frais liés aux travaux menés par le Commissaire aux comptes, des frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label, ainsi que des frais d'agent fiscal par le fonds
- Passage du cycle de règlement-livraison à T+1 sur le marché américain

Changements à intervenir :

- Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
- Ajout d'un seuil minimal d'investissements durables de 20% de l'actif net

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	442 398 418,36	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	75 186 739,15	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-59 342 103,26	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-348 686,97	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	27 040 999,75	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	75 742 905,15	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	560 678 272,18	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0007497789	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 800,969	75 186 739,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 619,9539	-59 342 103,26
Solde net des souscriptions/rachats	1 181,0151	15 844 635,89

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR0007497789	PART C	Capitalisable	EUR	560 678 272,18	40 079,2417	13 989,24

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis+/-	France+/-	Canada+/-	Royaume-Uni +/-	Suisse+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	551 335,71	414 609,52	51 747,56	17 460,58	16 723,86	12 072,45
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	551 335,71	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 422,10	-	-	-	1 422,10
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 422,10

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 422,10	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 422,10	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	GBP+/-	CHF+/-	DKK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	433 752,02	16 723,86	12 072,45	10 898,26	7 735,96
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	230,94	-	288,68	-	-
Comptes financiers	152,97	112,85	259,01	50,46	399,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-11 804,35	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	434 135,93	16 836,71	815,79	10 948,72	8 135,58

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	230 936,40
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	288 674,03
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	519 610,43
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-499 535,18
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-499 535,18
Total des créances et dettes	20 075,25

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,00 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART C

FR0007497789	31.12.2024
Frais fixes	5 043 199,92
Frais fixes en % actuel	0,99
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	7 900 386,90
Total			7 900 386,90

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-345 010,68	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-345 010,68	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-345 010,68	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0007497789	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-345 010,68	-
Total	-345 010,68	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	27 511 956,09	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	27 511 956,09	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	27 511 956,09	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0007497789	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	27 511 956,09	-
Total	27 511 956,09	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			551 335 711,93	98,33
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			551 335 711,93	98,33
Aérospatiale			19 419 261,60	3,46
HOWMET AEROSPACE INC	USD	102 302	10 769 823,60	1,92
SAFRAN	EUR	40 780	8 649 438,00	1,54
Chaussures			6 719 181,35	1,20
NIKE INC -B-	USD	92 250	6 719 181,35	1,20
Chimie de spécialité			23 085 409,50	4,12
AIR LIQUIDE	EUR	70 182	11 012 959,44	1,97
GIVAUDAN N	CHF	2 865	12 072 450,06	2,15
Ciment			8 297 608,05	1,48
MARTIN MARIETTA	USD	16 690	8 297 608,05	1,48
Combustibles alternatifs			9 724 626,31	1,73
CAMECO CORP	USD	196 593	9 724 626,31	1,73
Composants électriques			17 690 249,00	3,16
PRYSMIAN SPA	EUR	148 400	9 150 344,00	1,63
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	35 450	8 539 905,00	1,53
Composants et équipements électriques			20 146 887,96	3,59
AMPHENOL CORPORATION-A	USD	137 922	9 220 023,97	1,64
HUBBELL INC	USD	27 100	10 926 863,99	1,95
Distillateurs et viticulteurs			4 307 533,95	0,77
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	715 775	4 307 533,95	0,77
Distributeurs Bricolage			10 024 987,97	1,79
LOWE'S COMPANIES INC	USD	42 200	10 024 987,97	1,79
Distributeurs diversifiés			48 535 911,73	8,66
AMAZON.COM INC	USD	105 530	22 285 327,46	3,98
COSTCO WHOLESALE	USD	11 500	10 142 559,44	1,81
WALMART INC	USD	185 220	16 108 024,83	2,87
Divertissement			31 092 175,52	5,55
NETFLIX INC	USD	18 470	15 846 260,85	2,83
WALT DISNEY CO/THE	USD	142 245	15 245 914,67	2,72
Électricité conventionnelle			8 487 626,34	1,51
CMS ENERGY CORP	USD	132 300	8 487 626,34	1,51
Équipement électronique: autres			8 827 432,86	1,57
EMERSON ELECTRIC CO	USD	74 000	8 827 432,86	1,57
Équipements de technologie de production			4 947 723,00	0,88
ASML HOLDING N.V.	EUR	7 290	4 947 723,00	0,88

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements de télécommunications			8 204 371,16	1,46
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	18 440	8 204 371,16	1,46
Équipements électroniques			8 184 487,63	1,46
AMETEK	USD	47 170	8 184 487,63	1,46
Équipements médicaux			38 798 665,85	6,92
DEXCOM INC	USD	50 770	3 800 541,82	0,68
INTUITIVE SURGICAL	USD	23 919	12 017 288,71	2,14
THERMO FISHER SCIE	USD	27 637	13 839 249,70	2,47
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	USD	89 910	9 141 585,62	1,63
Expert en finance			9 417 881,14	1,68
AON PLC	USD	27 242	9 417 881,14	1,68
Habillement et accessoires			8 871 580,00	1,58
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	13 960	8 871 580,00	1,58
Hôtels			9 569 180,48	1,71
MARRIOTT INTERNATIONAL-A	USD	35 640	9 569 180,48	1,71
Industries diversifiées			25 750 552,59	4,59
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	272 200	7 760 447,67	1,38
ITT INC	USD	81 500	11 208 701,51	2,00
ROLLINS	USD	152 000	6 781 403,41	1,21
Logiciels			43 479 304,52	7,76
ADOBE INC	USD	12 700	5 435 976,51	0,97
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	217 610	7 289 935,00	1,30
MICROSOFT CORP	USD	75 800	30 753 393,01	5,49
Matériel de production d'énergie renouvelable			9 566 115,51	1,71
SEMPRA ENERGY	USD	113 295	9 566 115,51	1,71
Matériels informatiques			22 490 555,49	4,01
APPLE INC	USD	93 305	22 490 555,49	4,01
Métaux non ferreux			7 735 958,68	1,38
LUNDIN MINING	CAD	934 819	7 735 958,68	1,38
Outillage industriel			6 969 246,32	1,24
BWX TECHNOLOGIES INC	USD	65 000	6 969 246,32	1,24
Pharmacie			36 770 301,03	6,56
ASTRAZENECA PLC	GBP	71 000	8 963 409,63	1,60
NOVO NORDISK AS	DKK	130 210	10 898 265,17	1,95
PROCTER AND GAMBLE CO	USD	54 970	8 870 652,13	1,58
ZOETIS INC	USD	51 253	8 037 974,10	1,43
Pipelines			8 855 414,38	1,58
TARGA RESOURCES	USD	51 540	8 855 414,38	1,58
Produits alimentaires			6 217 922,32	1,11
MONDELEZ INTERNATIONAL	USD	108 150	6 217 922,32	1,11

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Semi conducteurs			37 186 841,08	6,63
BROADCOM INC	USD	87 700	19 571 054,00	3,49
NVIDIA CORP	USD	136 280	17 615 787,08	3,14
Services financiers aux consommateurs			12 636 732,70	2,25
VISA INC-A	USD	41 540	12 636 732,70	2,25
Services informatiques			10 000 169,41	1,78
SERVICENOW INC	USD	9 800	10 000 169,41	1,78
Service traitement et d'élimination des déchets			11 940 077,00	2,13
CLEAN HARBORS INC	USD	53 900	11 940 077,00	2,13
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			7 383 739,50	1,32
TOTAL ENERGIES SE	EUR	138 350	7 383 739,50	1,32
Parts d'OPC et fonds d'investissements			7 900 386,90	1,41
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			7 900 386,90	1,41
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	33 850	7 900 386,90	1,41
Total			559 236 098,83	99,74

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO/CHF FU 0325	95	185 468,02	-	-11 804 345,52
Sous total		185 468,02	-	-11 804 345,52
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		185 468,02	-	-11 804 345,52

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	559 236 098,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	185 468,02
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 941 708,53
Autres passifs (-)	-685 003,20
Total = actif net	560 678 272,18

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of blue, creating a sense of movement and depth.

BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	435 690 137,90	346 498 454,89
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	435 690 137,90	346 444 187,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	54 267,80
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	340 669,03	462 887,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	340 669,03	462 887,65
Comptes financiers	7 060 351,88	14 859 748,12
Liquidités	7 060 351,88	14 859 748,12
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	443 091 158,81	361 821 090,66

BILAN passif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	433 707 409,01	304 844 945,46
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 843 336,41	54 013 445,97
• Résultat de l'exercice	1 847 672,94	2 169 538,40
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	442 398 418,36	361 027 929,83
Instruments financiers	-	54 267,80
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	54 267,80
Autres opérations	-	-
Dettes	692 740,45	738 893,03
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	692 740,45	738 893,03
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	443 091 158,81	361 821 090,66

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	9 391 185,13
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	539 310,10	179 425,57
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 833 815,63	5 579 322,94
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 373 125,73	5 758 748,51
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 932,02	-12 398,57
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 932,02	-12 398,57
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 371 193,71	5 746 349,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 654 275,75	-3 555 134,30
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 716 917,96	2 191 215,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	130 754,98	-21 677,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 847 672,94	2 169 538,40

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* les frais administratifs externes sont intégralement supportés par la Société de Gestion.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

exercice annuel

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	361 027 929,83	607 747 774,48
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	64 164 185,83	76 621 708,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-28 401 537,16	-226 997 894,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 969 082,01	71 327 721,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 391 650,70	-25 772 619,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	117 504,22	297 170,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-298 355,82	-541 767,88
Frais de transaction	-298 324,57	-254 504,14
Différences de change	-7 426 670,38	9 868 307,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	46 273 604,94	-153 576 091,47
- Différence d'estimation exercice N	94 502 044,13	48 228 439,19
- Différence d'estimation exercice N-1	48 228 439,19	201 804 530,66
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-54 267,80	116 909,06
- Différence d'estimation exercice N	-	54 267,80
- Différence d'estimation exercice N-1	54 267,80	-62 641,26
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 716 917,96	2 191 215,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	442 398 418,36	361 027 929,83

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 060 351,88
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 060 351,88	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	324 395 560,49	19 756 391,49	12 225 325,06	8 430 141,29
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	340 669,03	-	-	-
Comptes financiers	125 287,47	1 405 800,26	4 005 679,89	1 484 328,34
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	340 669,03
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	340 669,03
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	692 740,45
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	376 752,99
Frais provisionnés	315 987,46
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	5 958,0559	64 164 185,83	2 628,7132	28 401 537,16
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 847 672,94	2 169 538,40
Total	1 847 672,94	2 169 538,40
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 847 672,94	2 169 538,40
Total	1 847 672,94	2 169 538,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 843 336,41	54 013 445,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 843 336,41	54 013 445,97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 843 336,41	54 013 445,97
Total	6 843 336,41	54 013 445,97
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	442 398 418,36	361 027 929,83	607 747 774,48	512 026 339,20	488 322 793,60
Nombre de parts en circulation	38 898,2266	35 568,8839	48 250,3569	52 837,2441	55 000,8511
Valeur liquidative	11 373,22	10 150,1	12 595,71	9 690,63	8 878,45
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	223,42	1 579,55	1 327,04	299,85	841,26

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 15 février 1996.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	94 800,00	9 443 109,50	USD	2,13
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	11 600,00	6 262 950,23	USD	1,42
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	58 422,00	10 289 282,64	EUR	2,33
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	66 680,00	9 168 650,86	USD	2,07
US0311001004	AMETEK	PROPRE	52 470,00	7 829 663,62	USD	1,77
US0320951017	AMPHENOL CORPORATION-A	PROPRE	89 981,00	8 072 232,15	USD	1,82
IE00BLP1HW54	AON PLC	PROPRE	28 095,00	7 399 282,26	USD	1,67
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	70 385,00	12 263 551,18	USD	2,77
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	50 150,00	4 071 907,69	USD	0,92
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	10 500,00	7 157 850,00	EUR	1,62
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	215 093,00	8 389 600,27	USD	1,90
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	40 410,00	3 994 124,40	EUR	0,90
US1258961002	CMS ENERGY CORP	PROPRE	80 800,00	4 246 204,52	USD	0,96
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	15 300,00	9 139 569,23	USD	2,07
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	95 980,00	5 577 343,08	GBP	1,26
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	25 362,00	5 309 724,05	USD	1,20
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	112 860,00	4 992 362,10	EUR	1,13
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	461 815,00	4 717 440,23	EUR	1,07
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	12 320,00	4 458 279,10	USD	1,01
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	62 000,00	6 962 515,84	USD	1,57
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	29 300,00	3 877 941,18	USD	0,88
US4432011082	HOWMET AEROSPACE INC	PROPRE	193 100,00	9 457 531,22	USD	2,14
US4435106079	HUBBELL INC	PROPRE	14 500,00	4 316 276,02	USD	0,98
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	21 929,00	6 694 993,16	USD	1,51
US45073V1089	ITT INC	PROPRE	64 900,00	7 008 025,34	USD	1,58

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	51 300,00	7 385 807,24	USD	1,67
US5486611073	LOWE'S COMPANIES INC	PROPRE	33 700,00	6 787 271,49	USD	1,53
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	17 290,00	8 000 184,71	USD	1,81
CA5503721063	LUNDIN MINING	PROPRE	911 019,00	6 744 601,80	CAD	1,52
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	12 800,00	9 390 080,00	EUR	2,12
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	30 860,00	6 297 953,48	USD	1,42
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	15 300,00	6 907 984,62	USD	1,56
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	73 340,00	24 958 166,15	USD	5,64
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	99 300,00	6 508 867,87	USD	1,47
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	25 200,00	7 140 152,04	USD	1,61
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	25 200,00	11 103 507,69	USD	2,51
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	80 098,00	4 402 852,96	USD	1,00
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	90 000,00	8 430 141,29	DKK	1,91
CA67077M1086	NUTRIEN LTD	PROPRE	107 500,00	5 480 723,26	CAD	1,24
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	16 908,00	7 577 538,24	USD	1,71
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	82 500,00	6 236 402,71	USD	1,41
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	8 409,00	7 230 065,81	USD	1,63
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	206 700,00	8 509 839,00	EUR	1,92
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	81 627,00	5 487 197,91	GBP	1,24
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	14 900,00	4 186 562,90	USD	0,95
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	199 500,00	7 884 312,22	USD	1,78
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	13 900,00	6 857 794,57	USD	1,55
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	42 700,00	6 808 942,00	EUR	1,54
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	39 640,00	7 205 759,20	EUR	1,63
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	103 560,00	7 003 655,02	USD	1,58
GB00BP6MXD84	SHELL PLC	PROPRE	293 745,00	8 691 850,50	GBP	1,96
US87612G1013	TARGA RESOURCES	PROPRE	82 200,00	6 462 184,62	USD	1,46
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	14 110,00	5 698 780,00	USD	1,29
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	12 137,00	5 830 043,65	USD	1,32
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	126 900,00	7 817 040,00	EUR	1,77

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	28 300,00	6 667 787,33	USD	1,51
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	47 800,00	6 819 610,86	USD	1,54
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	76 300,00	6 234 504,07	USD	1,41
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	64 300,00	7 081 728,51	USD	1,60
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	49 043,00	8 759 834,31	USD	1,98
Total Action				435 690 137,90		98,48
Total Valeurs mobilières				435 690 137,90		98,48
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-376 752,99	-376 752,99	EUR	-0,09
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	5 865 116,50	4 005 679,89	CAD	0,91
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	909,63	982,32	CHF	0,00
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	1 553 832,96	208 487,03	DKK	0,05
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	39 255,92	39 255,92	EUR	0,01
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	1 221 710,72	1 405 800,26	GBP	0,32
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	3 899,65	346,93	NOK	0,00
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	14 141 985,84	1 274 512,06	SEK	0,29
	BANQUE USD CAI	PROPRE	138 442,65	125 287,47	USD	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				6 683 598,89		1,51
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-315 987,46	-315 987,46	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-315 987,46		-0,07
Total Liquidités				6 367 611,43		1,44
Coupons						
Action						
US0320951017	AMPHENOL CORPORATI	ACHLIG	89 981,00	12 540,33	USD	0,00
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	ACHLIG	15 300,00	145 384,62	USD	0,03
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	25 362,00	3 855,95	USD	0,00
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	12 320,00	11 472,65	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	99 300,00	26 734,62	USD	0,01
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS	ACHLIG	30 200,00	18 748,60	USD	0,00
CA67077M1086	NUTRIEN RG	ACHLIG	107 500,00	38 670,81	USD	0,01
US8168511090	SEMPRA ENERGY	ACHLIG	103 560,00	39 034,15	USD	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	12 137,00	2 691,01	USD	0,00
US9311421039	WALMART	ACHLIG	47 800,00	17 259,91	USD	0,00
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	ACHLIG	76 300,00	14 500,45	USD	0,00
US98956P1021	ZIMMER BIOM HLD INC	ACHLIG	64 300,00	9 775,93	USD	0,00
Total Action				340 669,03		0,08
Total Coupons				340 669,03		0,08
Total COVEA ACTION INVESTISSEMENT				442 398 418,36		100,00

INFORMATIONS SFDR



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS INVESTISSEMENT

Identifiant d'entité juridique : 969500SEOQ1BKBOLRY11

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☐ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,55
Note moyenne ESG de l'univers	0,53

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.



Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
 - o Intensité de gaz à effet de serre
 - o Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
 - o Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
 - o Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
MICROSOFT	Technologies de l'information	5,50 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
APPLE	Technologies de l'information	4,02 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
AMAZON.COM	Consommation Discrétionnaire	3,98 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
BROADCOM INC	Technologies de l'information	3,50 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
NVIDIA	Technologies de l'information	3,15 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
WALMART INC	Biens de consommation de Base	2,88 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
NETFLIX	Services de Communication	2,83 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
WALT DISNEY COMPANY (HOLDING)	Services de Communication	2,73 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
THERMO FISHER SCIE	Soins de santé	2,47 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
VISA CLASS A	Produits financiers	2,26 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
GIVAUDAN N	Matériaux	2,16 %	SUISSE
INTUITIVE SURGICAL	Soins de santé	2,15 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
CLEAN HARBORS	Industrie	2,14 %	ETATS UNIS



			D'AMÉRIQUE
ITT CORP.	Industrie	2,00 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
AIR LIQUIDE	Matériaux	1,97 %	FRANCE

Hors dérivés



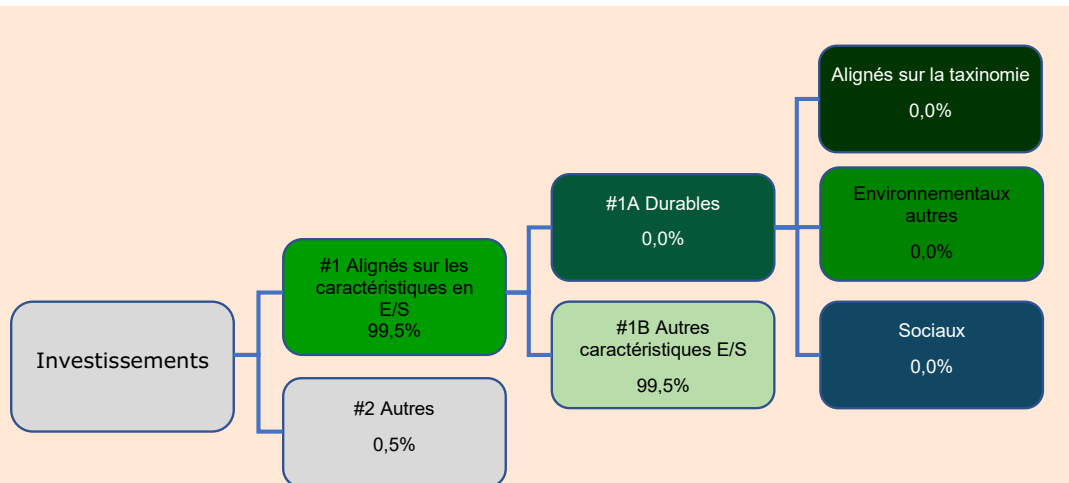
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	4,68 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	5,76 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	2,25 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	3,34 %	0,00 %
Services Consommateurs	1,71 %	0,00 %
Servicios aux Collectivités	3,22 %	1,51 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	7,51 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	7,44 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	1,58 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	1,88 %	0,00 %
Médias et Divertissement	5,55 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	7,12 %	0,00 %
Matériaux	8,36 %	1,38 %
Logiciels et Services	9,54 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	4,45 %	0,00 %
Energie	4,63 %	0,00 %
Biens d'équipement	14,84 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	2,78 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	1,68 %	0,00 %
Autres	1,67 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

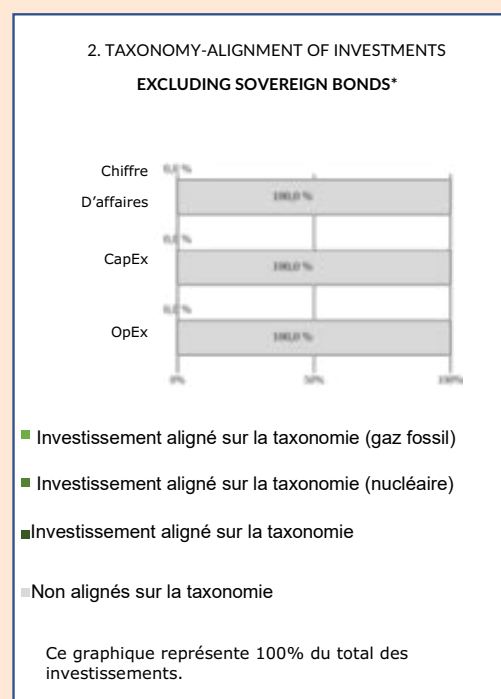
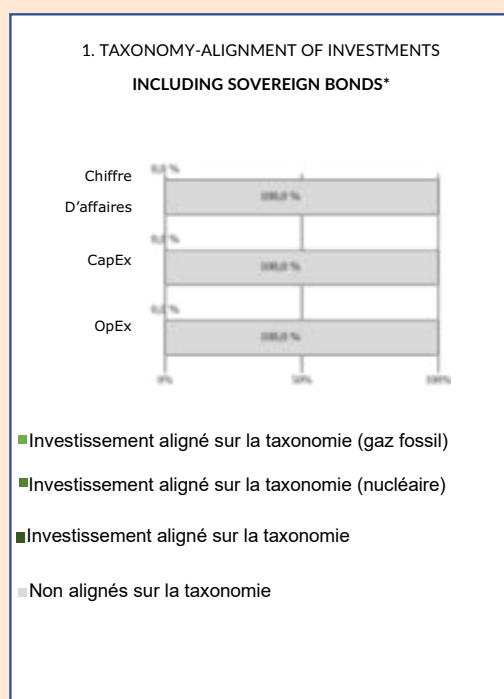
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche « Best-in-Class », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes...) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable).

